



Union Départementale des Associations de l'Environnement des Hauts de Seine  
Association agréée protection de l'Environnement

## LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92 DE JUIN 2016

### L'EDITO DU PRESIDENT :

Chers lecteurs d'associations alto-séquanaises d'environnement, nature et cadre de vie,

Vous avez sans doute apprécié le premier numéro de la lettre d'Environnement 92 paru en mars. Vous serez sans doute curieux de connaître la suite des questions et actions que nos associations ont portées durant ce trimestre. Avec les crapauds à l'étang d'Ursine, les tours d'Issy, le tram T3 à Maillot, l'urbanisme étriqué, le territoire T5 terre de mission, la fusion des communes, vous découvrirez les morceaux d'actualité environnementale du département des Hauts de Seine. Il nous faut les surveiller car ils peuvent devenir préoccupants. Nous nous féliciterons de ce clin d'œil à la biodiversité lancé par Irène avec la population de crapauds migrants dont le nombre et le célibat sont des indicateurs de qualité du milieu. Merci aux rédacteurs de nous faire partager leurs informations et leurs points de vue.

La période ne semble pas propice à l'engagement et pourtant tout bouge autour de nous et nous n'avons pas de difficulté à nourrir notre lettre. Il n'est point nécessaire d'ailleurs de partir bien loin pour noter des élans ou des freins. Les associations interpellent sur les projets dont l'impact peut être négatif et soutiennent les initiatives qui améliorent notre cadre de vie. Mais bon sang, qu'il est difficile d'entrer en dialogue avec nos élus et leurs services occupés à s'organiser dans les nouveaux territoires. Nous en avons rencontré mais d'autres ne répondent pas à nos propositions. Et nous apprenons incidemment que les conseils de développement durable pourraient être composés par tirage au sort. Que faut-il en penser ? Nous sommes tous prêts à y aller. L'époque est aux lanceurs d'alerte et chaque membre d'association en est un précurseur. Pourquoi ne pas ouvrir le dialogue avec ceux qui le demandent et qui peuvent être force de proposition. D'abord parce que le dialogue commence par écouter l'autre. Nos décideurs sont ils prêts à écouter les lanceurs d'alerte aujourd'hui ?

Nous en doutons parfois mais pourtant nos propositions sont importantes à entendre. Nous ne prendrons pas la décision mais pouvons là où nous serons influencer les projets dans le sens de la sauvegarde de l'environnement et de la nature.

Nous en sommes convenus en assemblée générale et vous avez soutenu et reconduit le rapport que je vous ai présenté et l'équipe impliquée que j'ai pu constituer avec mes deux prédécesseurs il y a un an. Je vous en remercie et nous allons continuer le rassemblement des associations et la construction des collectifs. Nous nous intéresserons notamment à nos espaces naturels et nos forêts menacés.

Vient pour le moment l'été et le temps des vacances. Alors tout en restant vigilant et à l'écoute, l'ensemble du Bureau vous souhaite une pause estivale heureuse et détendue au soleil et devant les plus beaux paysages.

Bon vent et bonnes randonnées à tous,

Je vous en souhaite une bonne lecture et avec Anne et Michel nous attendons vos articles pour la rentrée.

**Thierry HUBERT**

\*\*\*\*\*

### **Le comptage des crapauds à l'étang d'Ursine**

*Une participation des associations à l'inventaire national des amphibiens, coordonné par le Muséum d'histoire naturelle :*

Depuis 1979, à la demande du ministère chargé de l'environnement, le Muséum national d'Histoire naturelle coordonne la collecte et organise la synthèse des données sur la faune et la flore de France métropolitaine et d'outre-mer. Ces données apportent une connaissance élémentaire et essentielle du patrimoine naturel et constituent une base indispensable pour définir la rareté relative des espèces, évaluer leur risque de disparition, définir des « hotspots » de biodiversité, définir et évaluer la pertinence des réseaux d'espaces protégés, modéliser les effets des changements climatiques, etc. Leur analyse permet ainsi d'orienter les politiques de gestion de la nature, tant au niveau régional que national.

Chaque année en février-mars, les amphibiens (grenouilles et crapauds) sortent d'hibernation et quittent leurs quartiers d'hiver pour gagner des points d'eau où ils se reproduisent, notamment à l'étang d'Ursine. Durant ces migrations qui ont lieu par temps doux et pluvieux, ces animaux sont confrontés à de multiples obstacles dont la traversée des routes et des chemins ouverts à la circulation automobile. L'étang d'Ursine est un site privilégié de reproduction des amphibiens en Ile de France. Durant la période de migration, en concertation avec l'O.N.F. et la mairie de Vélizy, l'association Ursine-Nature fait fermer la route de Morte Bouteille qui sépare la forêt de l'étang par des barrières afin d'éviter que les voitures écrasent les crapauds. Depuis 1994 l'association Ursine Nature mène une opération de comptage empirique de ces animaux à la période de migration, et transmet les résultats au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Cette opération consiste à compter les crapauds (en distinguant les couples et les individus isolés) présents sur la chaussée de la route de Morte Bouteille près de l'étang d'Ursine, entre les deux barrières fermées, et le long de la berge de l'étang. Ce comptage n'est pas précis mais, pratiqué chaque année selon la même méthodologie, il permet de se faire une idée de la distribution dans le temps des sorties et de l'ampleur globale de la migration d'une année sur l'autre.



La campagne de comptage 2016 a été menée par Ursine nature en partenariat avec Chaville Environnement pendant deux semaines du 22 mars au 6 avril. La migration s'est essentiellement concentrée le week-end de Pâques (1200 individus dénombrés chaque soir), puis elle a faibli rapidement au cours de la semaine suivante. Près de 7700 crapauds ont été comptés, ce qui place la migration 2016 dans la moyenne des 6 dernières années (avec la même méthode de comptage) avec une stabilité de la population. On peut penser et espérer que le total des crapauds migrants correspond à l'inventaire complet fait en 2001, soit quelque 27 000 crapauds. A noter que le pourcentage de couples (10 % en 2016) se situe parmi les taux faibles (le taux le plus élevé est de 15%). Qu'en conclure ? Qu'il y a peut-être de moins en moins de femelles !

**Irène Nenner**

**Présidente de Chaville Environnement**

\*\*\*\*\*

## **Des nouvelles du Pont d'Issy**

Un nouveau projet pour remplacer deux tours : le projet « Issy Pont », mais le projet de construction de la tour Hélice est maintenu.

Il était prévu la construction de trois tours de 169 à 189 m de haut pouvant accueillir 11 000 emplois sur un lieu où ne se trouvaient que 1.000 emplois, sans nouvelle solution de transports adaptés, décidés et financés avant le projet du Grand Paris Express dont on sait que la mise en route pourrait n'intervenir qu'en 2030 seulement.

Le projet de construction de deux tours a été abandonné en 2015, remplacé par un nouveau projet, dénommé Issy-Pont. D'une hauteur plus raisonnable, il est composé de deux bâtiments, un immeuble de bureaux massif de

54 106 m<sup>2</sup>, de huit étages, pouvant accueillir 4 200 personnes, et une halle, la grande halle de style Eiffel déplacée le long de la rue Rouget de Lisle pour l'accueil de commerces alimentaires. Il semble que le promoteur ait été sensible à la détérioration du marché de l'immobilier de bureaux et ACTEVI se réjouit que l'une des halles style Eiffel ne soit pas détruite, tout en regrettant la destruction annoncée de la seconde halle.

Le projet de la tour Hélice n'a pas été abandonné, mais la hauteur du bâtiment a été ramenée à 144 m. Dans sa nouvelle version, il peut encore accueillir 3 200 personnes.

Au total, entre la tour Hélice et le projet de remplacement des deux autres tours, 7 500 emplois pourraient être accueillis. Même allégé, le projet génère les mêmes nuisances qui avaient été relevées précédemment.

### **Le projet prévoit une importante augmentation du nombre des emplois sans transports adaptés.**

Les transports en commun actuels sont déjà saturés, leur cadencement ne peut plus être augmenté ou très faiblement. La future gare du réseau Grand Paris Express est prévue place Léon Blum, à 900m environ, soit 10 mn à pied au moins. D'après les informations données par la Société du Grand Paris, la réalisation de la ligne 15 est prévue en 2022 et la mise en service du réseau pourrait n'intervenir qu'en 2030.

La conséquence sera inévitablement le report des déplacements des salariés sur l'automobile. Or, dès à présent aux heures de pointe, d'importants bouchons se forment sur la RD 7 et la RD 50. Les 2.500 véhicules supplémentaires prévus par l'étude préalable (qui ne donnait aucune indication sur son calcul, s'agit-il d'une hypothèse haute ou basse ?) vont aggraver considérablement la situation actuelle avec toutes les conséquences évidentes sur les voiries des communes voisines déjà très engorgées.

**Le projet prévoit la réalisation de bureaux, et donc l'accueil exclusif d'emplois tertiaires, aggravant ainsi le déséquilibre régional alors que le SDRIF met fortement l'accent sur la nécessité de renforcer l'activité économique de l'Île-de-France par un rééquilibrage entre l'est et l'ouest ...**

Cette aggravation du déséquilibre se traduit par la délocalisation d'activités tertiaires implantées dans d'autres communes de la région qui tout en se restructurant et en réduisant souvent leurs emplois viennent s'implanter à Issy-les-Moulineaux. Cela n'améliore en rien la création d'activités et d'emplois pour la région.

Dans le même temps, les habitants peinent à se loger à des coûts abordables (rappelons que le *projet* ne prévoyait que 13.500 m<sup>2</sup> de logements pour 235.000 m<sup>2</sup> de bureaux). La population actuelle est de 65 000 habitants, mais bientôt 70 000 avec les projets prévus au CDT. Le nombre des emplois est de 70 000 environ, que le projet du Pont d'Issy augmenterait considérablement. Ainsi, ce projet contribuera à augmenter les migrations quotidiennes sans offrir des emplois à la population locale à la recherche d'emplois industriels, ni de logements répondant aux besoins des isséens.

Même si les statistiques ont enregistré un léger mieux dans l'immobilier de bureaux en 2015, le chiffre de m<sup>2</sup> de bureaux vacants dans les Hauts de Seine fin 2013 était de plus de 1.000.000 et de 4.000.000 sur l'ensemble régional. D'après le journal « La Tribune », le nombre de m<sup>2</sup> vacants en Ile de France à l'heure actuelle, serait toujours très proche de 4 millions (environ 3,8 millions). Les causes sont multiples, mais le concept du projet d'Issy n'est-il pas aujourd'hui dépassé ? Deux études récentes (INTA et Futuribles portant sur le devenir de La Défense) mettent l'accent sur ce qui ne répond plus aux caractéristiques des locaux recherchés par les « grands comptes ». C'est ainsi que plusieurs grands groupes ont récemment quitté des locaux tels que ceux prévus à Issy pour s'orienter vers des formules de type campus. Certaines tours de la Défense cherchent des locataires. Dans ces conditions est-il judicieux de créer dans le même département une offre concurrente de surfaces de bureaux, n'y a-t-il pas d'autres besoins à satisfaire pour répondre aux attentes des habitants ?

### **Et l'on pourrait relever d'autres points négatifs :**

Le projet ne rend pas la Seine aux habitants d'Issy et des communes voisines, comme l'affirmaient les promoteurs.

Le projet aggrave la pollution de l'air : Le débat monte actuellement sur la très grave nocivité de l'air dans l'agglomération parisienne, ce projet va ainsi à contre-courant de ce que les populations et les salariés sont en droit d'attendre de leurs responsables élus.

Du strict point de vue des besoins des populations et des risques économiques, ce projet ne répond pas à l'intérêt général.

Du fait de la fusion Issy et Boulogne, la tour Hélice ne peut plus être considérée comme un signal fort à l'entrée de la ville .... Elle perd de ce fait l'une de ses raisons d'être mise en avant par la municipalité.

Construction en zone inondable...

**Aussi, ACTEVI, a décidé lors de sa dernière Assemblée générale d'introduire un contentieux en appel contre le permis de construire de la tour Hélice.**

**Clotilde NORGUET, Présidente d'ACTEVI**

\*\*\*\*\*

## **Prolongement du Tram T3**

L'Association Bineau-Villiers-Champerret est directement concernée par le prolongement du T3 jusqu'à Maillot car il rend impossible l'application du contrat d'axe 164, prévu emprunter sur Paris les voies bus du Bld Gouvion St Cyr.

Ce contrat avait pour objectif d'améliorer la vitesse des 3 lignes de bus (163, 164, 93), de supprimer la mise en sens unique depuis 1989 de la RD908 à son approche de Champerret ainsi que l'itinéraire de déstagement provisoire mis en place à la même période sur l'Av. de la Porte de Villiers, voie de desserte communale, affligée d'un trafic de nationale aux abords du XVIIème.

L'Association ne conteste pas l'intérêt du prolongement du T3 jusqu'à Maillot. Il desservira un territoire très dense de l'Ouest parisien où se situe le Palais des Congrès, accompagnera les projets de développement urbain prévus dans les secteurs Pershing et Ternes-Villiers et opérera une jonction avec la ligne 1 et les RER C et E.

Au vu des avantages et inconvénients des variantes proposées, l'Association dans le secteur Porte d'Asnières-Champerret privilégie le passage Nord par les Avenues Paul Adam et Stéphane Mallarmé. Ce choix évite la fermeture d'une portion de l'Av. de Villiers impliquée par le passage du T3 sur la totalité du Bld Berthier.

Il est permis de s'interroger sur la fluidité future de la Porte Champerret. Elle est bloquée en heures de pointe actuellement. Qu'en sera-t-il quand le souterrain Gouvion-St-Cyr/ Berthier/ Porte d'Asnières sera fermé et qu'en plus le T3 traversera la place ?

S'agissant du prolongement du T3 après Champerret, l'Association privilégie la variante C jusqu'à Dauphine.

Les variantes A et B sont peu satisfaisantes quant aux temps nécessaires pour rejoindre la ligne 1 et les RER C et E. En outre, garder le souterrain Grand Maillot pour la circulation automobile au lieu de le fermer (variante B et D) est important pour décongestionner la Porte Maillot.

Si le prolongement du T3 jusqu'à Maillot se justifie, les suppressions de la mise en sens unique de la RD908 et de l'itinéraire de déstagement provisoire sur l'Av. de la Porte de Villiers se justifient également.

L'Association demande donc qu'à la place du contrat d'axe 164 soit repris le 1er projet d'aménagement du secteur étudié par la Voirie de Paris. Il consistait à supprimer le sens unique de la RD908, à faire passer les bus 163, 164 et 93 sur l'Av. de la Porte de Villiers jusqu'au Bld de l'Yser, emprunté ensuite jusqu'à l'Av. de la Porte Champerret. Un bureau d'études a démontré la faisabilité de ce projet et la fluidité du carrefour Yser/ Av. de la Porte de Champerret.

Il est quand même ubuesque que depuis 26 ans une départementale soit fermée par un panneau « sens interdit » alors que la réglementation routière stipule qu'une départementale doit assurer « une liaison intercommunale avec au minimum une file par sens ».

**Pierrette PAGE, Présidente de BVC**

\*\*\*\*\*

## **L'URBANISME ETRIQUE DOIT CESSER !**

**La loi Alur rend obligatoire la création de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) d'ici le 25 mars 2017. Les maires continueront à accorder les permis de construire, mais les règles d'urbanisme seront arrêtées au niveau intercommunal. En ce qui concerne le département des Hauts-de-Seine, qui fait partie de la Métropole du Grand Paris, cette échelle intercommunale est celle des territoires qui sont en place depuis le 1 janvier 2016.**

L'idée du législateur est de sortir de la concurrence communale pour penser les infrastructures à l'échelle des bassins de vie. Nous ne pouvons qu'y souscrire. Il y a longtemps que nos associations veulent sortir des petites baronnies locales qui favorisent le clientélisme. Nous nous battons pour la qualité de vie, pour la mixité sociale, pour rapprocher les lieux de vie des lieux de travail... Les PLUI doivent être les instruments de cette ambition.

### **Penser la ville du XXIe siècle**

La plupart de nos communes se sont empressées de lancer la révision de leurs PLU avant la fin de l'année 2015, tant qu'elles avaient encore la main. Laissons là ces manœuvres d'arrière-garde pour nous intéresser à l'avenir.

Améliorer notre qualité de vie passe par la préservation des espaces naturels existants et la création de liaisons entre eux. Peu importe qu'ils soient sur une commune ou sur une autre, pour renforcer leur vitalité il faut qu'ils soient maillés. Cela implique de repenser l'urbanisation de nos territoires. La prédominance de la voiture individuelle et des

infrastructures qui lui sont dédiées fait partie du passé. La ville de demain doit privilégier les déplacements des piétons et des cyclistes, favoriser les transports en commun et résorber les coupures urbaines. Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux doivent également permettre de sortir de la logique de ghetto avec, d'un côté, les pauvres dans les zones à fortes nuisances, et de l'autre, les riches dans les territoires préservés. La mixité est une des pierres angulaires de la résilience. Concrètement, cela veut dire qu'il faut permettre la construction de petits collectifs dans les zones pavillonnaires tout en conservant des cœurs d'îlots verts qui irriguent les centres villes. Cela veut également dire la préservation ou la réimplantation de zones artisanales dans nos communes métropolitaines. Le développement des infrastructures pour le transport et le stockage des marchandises. Le rééquilibrage des activités tertiaires entre l'est et l'ouest de la région parisienne... Autant d'objectifs qui conduisent à sortir du cadre étroit des PLU actuels.

### **Élaborer de vrais projets de territoire**

Rien ne serait plus dommageable que de créer des PLU en se contentant de compiler les PLU communaux existants, chaque commune restant arc-boutée sur son pré carré. Pour aller de l'avant et exploiter le potentiel de nos territoires, il faut que nous entrions dans une dynamique de projets et de co-construction. La société civile a son mot à dire, en tant qu'usager du territoire nous pouvons enrichir la réflexion collective aux côtés des pouvoirs publics, des acteurs économiques et culturels. C'est la raison pour laquelle nous réclamons la création de conseils de développement à l'échelle des territoires. Nous avons besoin d'instances nous permettant de sortir d'une logique de confrontation, nous permettant d'avancer côte à côte plutôt que face à face.

**Luc Blanchard, Vice-président de Val de Seine Vert**

## **Le T5 terre de mission pour l'environnement ?**

A en juger seulement par l'implantation d'associations affiliées à Environnement 92, le nord du département pourrait être considéré comme sinistré. Peu d'associations, une seule en activité: les Amis de la Nature de Colombes.

Les associations sont biodégradables. Qu'elles meurent de leur belle mort après avoir accompli au moins une partie de leur mission est dans l'ordre des choses. Qu'elles se dissolvent parce que leurs initiateurs s'épuisent et que la relève n'arrive pas est plus préoccupant. Mais ce qui serait grave c'est qu'il n'en naisse pas de nouvelles alors qu'il y a partout des raisons de se regrouper pour prendre en charge les questions relevant de l'environnement, notamment dans le nord des Hauts-de-Seine où il y a des nuisances multiples liées aux lignes aériennes et aux infrastructures de transports mais aussi aux industries diverses qui subsistent ici (et le départ des usines ne serait pas la solution !), une vraie carence des transports en commun, notamment de banlieue à banlieue (même si le prolongement de la ligne 13 du métro puis l'arrivée du tram ont récemment désenclavé le secteur des Courtilles, du Village et de Villeneuve-la-Garenne), un retard dans l'équipement en pistes cyclables, l'immense superficie des zones inondables et quantité d'autres sujets liés à l'urbanisation, la consommation ou la qualité de vie en général.

En fait, le tour d'horizon effectué par la poignée de militant(e)s qui se sont réunis en ce début juin a montré qu'il y a une quantité d'organisations thématiques connues qui travaillent en lien avec d'autres sur le même créneau dans les villes voisines sans éprouver fortement le besoin de coopérer explicitement avec d'autres de la même localité et surtout de se fédérer avec Environnement 92. Par exemple, le MDB (Mieux se déplacer à bicyclette) est bien implanté dans le secteur et on y compte plusieurs AMAP qui fournissent à de nombreux habitants des paniers de produits de la ferme, bio ou non, qui ne transitent pas par l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution.

Et puis il y a Argenteuil dans le Val-d'Oise qui a souhaité faire partie de la Métropole du Grand Paris et qui est la ville la plus peuplée du territoire T5 avec ses 105 000 habitants quand Asnières et Colombes en ont aux alentours de 85 000. Il y existe l'association EVA (Environnement et Cadre de Vie à Argenteuil) qui est affiliée à Environnement 95 et qui est déjà impliquée dans les affaires du 92 puisqu'elle participe au Comité de suivi des sites Seveso de Gennevilliers dont le périmètre de dangerosité s'étend par-delà la Seine.

Et nous avons appris qu'Alternatiba, dont on a découvert les initiatives nationales dans les mois qui ont précédé la COP21, était implantée à Argenteuil et vient d'y organiser le 4 juin un festival méritoire et réussi.

Même si le T5 a un incontestable retard sur les 3 autres territoires du 92, nul doute que nous allons dans les mois à venir multiplier les contacts qui permettront de créer un réseau d'associations, membres ou non de FNE IdF, confrontant leurs préoccupations et leurs propositions en vue de les faire prendre en compte par les autorités du territoire !

**Jacques CAPET**

\*\*\*\*\*

## **Fusions de communes**

*Dans les Hauts de Seine, depuis 2 ans, on parle beaucoup de fusions... de départements, de communes... La loi, modifiée en 2015, gratifiait les communes qui fusionnaient de l'aubaine du gel des suppressions des dotations de l'État pendant 3 ans, jusqu'au 1er janvier 2016.*

### Les contours de la future commune



«LES ÉCHOS»

C'est ainsi qu'après avoir renoncé à transformer leur communauté d'agglomération **Grand Paris Seine Ouest (GPSO)** en une seule grande ville de 300 000 habitants, deux maires reviennent à la charge en faisant paraître leur faire part du mariage entre Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux pour le 9 juillet.

Au diable les formalités de concertations et d'explications aux élus comme aux habitants!

Puisqu'on ne nous dit rien, cherchons...

#### **Pourquoi fusionner ?**

La France comptait plus de communes que toute l'Union Européenne (36000). Elle a donc engagé un important travail de réorganisation du territoire national à tous niveaux. Outre cette participation à un mouvement national, la fusion de communes rurales représente une réelle opportunité d'aménagement et de modernisation.

La fusion de communes devrait avoir pour objectif de préserver le mieux vivre des citoyens par l'amélioration du niveau de services publics et d'investissements, dont chaque commune serait incapable seule; des économies de gestion par le regroupement de moyens et la diminution ou au moins le maintien d'un niveau de fiscalité maîtrisé; un véritable plan d'aménagement et un développement équilibrés du territoire.

Tout ça, c'est vraisemblable pour les petites communes, mais quel est vraiment le projet des deux mastodontes de la région parisienne : Boulogne-Billancourt (117500 hbts) et Issy-les-Moulineaux (66000 hbts)? Qui plus est, ces deux communes sont leaders dans l'Établissement Public Territorial de GPSO, composé de 8 communes, auquel ont été déléguées les missions d'urbanisme, d'environnement, de voirie, de développement économique, d'équipements sportifs, culturels... Quel projet à deux ces maires veulent-ils insérer au sein de l'EPT GPSO en isolant la commune de Vanves des autres (car il doit y avoir continuité territoriale entre les villes qui fusionnent) ?

#### **Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?**

C'est le regroupement volontaire de plusieurs communes contiguës pour n'en former plus qu'une. Prévue depuis longtemps, cette évolution vient d'être précisée dans la « loi d'amélioration de la commune nouvelle », de mars 2015. Son objectif est d'encourager la fusion de communes, grâce, en particulier à un intéressement financier : dans certains cas, les communes qui fusionnent verront leurs dotations de l'État maintenues au lieu de baisser durant trois ans. Mais l'essentiel c'est :

#### **Pour quel projet, quel niveau de service public ?**

Il faut en effet construire et partager un projet pour le territoire et ses habitants : Quels services publics ? Quelles politiques publiques ? Quelle démocratie locale ? Quels équipements? Quels espaces verts? Quel Plan Local d'Urbanisme global pour la commune nouvelle? Ce devrait être le fruit d'un large débat avec les habitants MAIS La loi n'oblige pas les maires à soumettre leur décision à référendum.

La baisse des dotations de l'État aux collectivités pourrait avoir pour conséquence de nécessaires économies sur le niveau des services publics qu'une mutualisation de moyens permettrait de maintenir.

#### **Que deviendront les maires et les élus des Conseils municipaux des villes?**

Dans la nouvelle commune, il y aurait fusion des conseils municipaux actuels, jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales.

Durant la période transitoire, chaque maire restera « maire délégué » de son ancienne commune.

En 2020, l'élection municipale de la nouvelle entité élira un nouveau conseil municipal et un nouveau maire de la

« commune nouvelle ». Le conseil de la commune nouvelle désignera des maires délégués pour chaque commune déléguée, il pourrait aussi désigner un conseil consultatif dans chacune de ces communes déléguées.

Dans le cas de la fusion de Boulogne (55 élus) et Issy (49 élus), les Conseils Municipaux élus en 2014 fusionneraient et le mandat de ces 104 élus se prolongerait jusqu'en 2020. Ensuite, le nouveau conseil élu en 2020, comptera 59 élus, chiffre prévu aujourd'hui pour une commune de 150 000 à 199 000 habitants.

### **Le nom et l'identité de chaque commune seront-ils conservés ? Où siègerait la nouvelle commune ?**

Pour l'instant, on n'en sait rien. Il est probable que les communes déléguées garderaient leur nom... Les deux maires n'ont pas l'intention de recueillir l'avis des habitants sur la fusion, mais ils pensent les interroger sur le nom de la nouvelle commune.

### **Quel positionnement dans l'EPT GPSO ?**

Dans une communauté d'agglomération, il est prévu qu'aucune ville ne peut avoir la majorité absolue des conseillers. Ainsi, Boulogne + Issy, qui sont majoritaires actuellement dans GPSO en deux villes, y deviendraient minoritaires, réunis en une commune nouvelle, malgré leur majorité absolue en habitants.

### **Renforcer l'EPT n'était-il pas une meilleure solution ?**

C'est une piste différente, qui a été apparemment éliminée par les élus des 8 villes... Et pourtant, l'intégration dans GPSO pourrait encore se renforcer... Elle permet aussi en bonne théorie de mettre en commun des moyens, de transférer des compétences et devrait permettre des économies (démonstration actuellement non probante), sans perdre l'identité des communes.

### **Et tout ça dans quel délai ?**

Vote le 9 juillet 2016, agrément du Préfet fin 2016 et commune nouvelle en janvier 2017. Cela laisse peu de temps à la concertation et l'élaboration du projet commun. D'autant plus que chaque ville persévère dans son PLU communal « personnel ». Pour le reste, la loi est muette sauf sur l'étalement sur 12 ans de la convergence des fiscalités.

### **Y-aura-t-il un bonus financier ?**

Pour favoriser les fusions, l'Etat a prévu de supprimer ses baisses de dotations pendant trois ans, mais cet avantage ne concerne pas les villes de plus de 100 000 habitants, donc ni Boulogne-Billancourt ni la nouvelle ville.

### **Et une baisse des impôts ?**

C'est vraiment rare que des impôts baissent. Le maire de Boulogne est à la recherche de ses « marges de manœuvres perdues ». Si économies il y avait, il est plus probable qu'elles compenseraient les futures baisses de dotations de l'Etat aux collectivités. Car ces baisses de dotations risquent bien de continuer au-delà de 2017.

La nouvelle commune qui totalise actuellement 44 élus territoriaux et 4 élus métropolitains perdrait son énorme majorité absolue dans GPSO et ne gagnerait pas d'élus métropolitain. Alors, à côté du système démocratique, **à quel pouvoir renforcé les maires font-ils allusion pour « peser plus » dans la Métropole du Grand Paris?**

La Fusion est-elle LA solution?

**Agnès BAUCHE, Présidente d'AEBB**

\*\*\*\*\*

### **La crue de la Seine de juin 2016**

La Seine a atteint 6,20 m à la station Austerlitz de Vigicrue début juin 2016 soit 2,42 m de moins qu'en 1910. A cette époque, 20 000 immeubles à Paris et 30 000 maisons en banlieue avaient souffert de cette montée des eaux du mois de janvier. On peut se demander si avec l'urbanisation galopante de notre agglomération de telles inondations ne feraient pas beaucoup plus de dégâts qu'il y a 106 ans. Dans notre département des Hauts de Seine le fleuve arrose environ 35 km de berges. Les bords de Seine se sont fortement urbanisés non seulement en logements, bureaux, activités diverses mais aussi en voies de communication : routes, trams, RER et aussi en infrastructures de réseaux électriques, téléphone et internet, gaz, eaux et égouts. L'Etat inquiet devant ces dégâts potentiels a imposé des Plans de Prévention des inondations qui définissent des zones sensibles de part et d'autre du fleuve et des Plans de gestion des inondations. Depuis quelques années, les préfetures de Paris et de Police organisent des exercices pour tenter de prévoir les modalités d'action en cas de crues.

Une géographe, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure d'Ulm, Magali Reghezza-Zitt a décrit dans son livre « Paris, coule-t-il ? » (Fayard, 2012) les effets gigantesques qu'aurait de nos jours une crue type 1910, fortement amplifiés en raison d'une urbanisation intense en zone dangereuse. Voici ce qu'elle indique pour notre département, fleuron des activités économiques « 15 000 entreprises sont inondables; 26 % des salariés du département (chiffre 2001) sont localisés dans une bande de 500 à 800 m de part et d'autre du fleuve et 11 des 36 plus grandes entreprises du département y sont implantées, 154 établissements sont carrément sur les îles... Paris et le 92 cumulent en outre 87 % des surfaces de bureaux exposées, soit entre 250 000 et 280 000 salariés.

Il faut aussi compter avec le caractère stratégique de certaines des activités du 92. Le port de Gennevilliers, par exemple, premier port fluvial français (20 millions t/an), installé dans un méandre de la Seine, est totalement inondable...premier port cimentier d'Europe, il accueille le transport chimiquier et pétrolier et stocke des matières dangereuses... »

A tout cela, il faut ajouter les milliers de logements construits dans des immeubles situés dans les zones inondables comme par exemple, les six ZAC des bords de Seine d'Issy les Moulineaux et les 10 000 habitants des nouveaux logements du trapèze Renault à Boulogne-Billancourt. Il est inutile de poursuivre plus loin le décompte, toutes les communes riveraines seraient fortement touchées.

La crue de juin 2016 a été gentille mais elle nous fournit un signal fort...Contre l'eau, l'homme n'a pas les moyens de lutter. Les barrages situés en amont du bassin de la Seine (Etablissement Public Seine Grands Lacs, superficie totale 101 km<sup>2</sup> soit celle de Paris) ne peuvent écrêter que 50 à 70 cm d'eau. Ils n'ont pas été aménagés pour lutter contre les crues mais pour réguler le niveau du fleuve afin de permettre le transport fluvial. En créer d'autres serait là aussi insuffisant et surtout consommerait trop de terres utiles pour l'agriculture ou la protection de la biodiversité, l'homme inclus dans cet ensemble.

L'île de la Jatte a été partiellement inondée et des écoles évacuées, le conseil départemental faisait renforcer les murs anti crues en bord de la RD 7...l'eau s'est arrêtée à moins de 35 cm du sommet de ces murs. Les chemins de halage étaient largement recouverts et les péniches-logements se retrouvaient presque au tiers du lit du fleuve...plusieurs ont dû être évacuées. Les réseaux électriques étaient selon l'opérateur à la limite d'être coupés pour assurer la sécurité de l'ensemble.



*Les bords de Seine à Meudon-la promenade et le chemin de halage sous l'eau*

Cette inondation modérée en une saison où elle n'est pas attendue est un signe qui doit faire réfléchir tous nos aménageurs, nos édiles et l'Etat. Plus de 10 % des français vivent en zone inondable, c'est considérable, si pour un fleuve à montée lente comme la Seine, on peut déplacer les populations suffisamment à temps, il n'en est pas de même le long des côtes lors des fortes marées ou le long des rivières de type torrentielle du Var ou des contreforts des Cévennes.

On ne peut plus continuer ainsi, et combien de projets immobiliers sont encore prévus dans ces zones inondables, à Rueil-Malmaison dans la zone des impressionnistes ou à Suresnes une double tour de 200 m de haut accueillant 4 000 personnes. Essayons de raison garder et de ne plus ajouter du risque au risque. Un jour, les compagnies d'assurances refuseront d'assurer les biens et les personnes situées dans ces zones...Et elles auront raison!

Michel Riottot